



Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie ont lancé le 20 février une campagne nationale d'information sur la fin de vie, et notamment sur les droits des malades et des personnes en fin de vie.

Son objectif :

- Mieux faire connaître la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.
- Mettre à la portée de tous les Français les deux principaux dispositifs permettant de faire connaître ses souhaits pour la fin de vie : les directives anticipées et la personne de confiance.

Au-delà de la campagne média, nous avons besoin de votre soutien pour porter plus largement la campagne auprès d'un maximum de personnes.

Pour cela, vous pouvez utiliser nos outils apportant des réponses aux questions que vous pourriez rencontrer sur :

- Les droits des personnes malades et en fin de vie
- Les directives anticipées
- La personne de confiance
- Les soins palliatifs
- L'accompagnement en fin de vie



TÉLÉCHARGER LE KIT DE COMMUNICATION



LES OUTILS DISPONIBLES EN VERSION IMPRIMÉE :

Des affiches de format 40x60 cm et des cartes postales reprenant le visuel de la campagne sont à votre disposition sur simple commande auprès de la « ligne dédiée à la campagne fin de vie ».



CONTACT : LA LIGNE DÉDIÉE À LA CAMPAGNE

Pour toute question, vous pouvez contacter l'agence de communication Parties Prenantes grâce à la ligne dédiée à la campagne au 01 55 25 58 60 ou en écrivant à findevie@partiesprenantes.com

Nous restons à votre disposition via la « ligne dédiée à la campagne fin de vie » et comptons sur votre soutien pour diffuser largement cette campagne.

**L'équipe du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie
et l'agence Parties Prenantes**